
États financiers du Musée royal de l'Ontario

Le 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution du déficit net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires du
Musée royal de l'Ontario,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée royal de l'Ontario (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution du déficit net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 juin 2024

Musée royal de l'Ontario
État de la situation financière

Au 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actif			
Actifs courants			
Placements	2	24	24
Débiteurs		3 964	3 594
Frais d'exposition différés et autres actifs		2 214	2 553
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	3	4 843	2 167
		<u>11 045</u>	<u>8 338</u>
Immobilisations	5	<u>186 656</u>	<u>193 314</u>
		<u>197 701</u>	<u>201 652</u>
Passif			
Passifs courants			
Dette bancaire	6a)	3 883	6 137
Créditeurs et charges à payer		11 241	5 961
Passif au titre des régimes de retraite complémentaires	4	2 371	2 333
Produits différés		3 462	4 067
Apports différés	7	4 624	4 640
		<u>25 581</u>	<u>23 138</u>
Passifs à long terme	11	15 443	14 739
Dette à long terme	6b)	19 802	23 234
Apports de capital différés	8	179 413	179 494
Passif au titre des avantages autres que les prestations de retraite	4	10 120	10 094
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	12	31	31
		<u>250 390</u>	<u>250 730</u>
Engagements	10		
Déficit, montant net			
Fonds d'exploitation		(49 677)	(45 509)
Fonds grevé d'une affectation		919	1 151
Fonds des immobilisations		(3 931)	(4 720)
		<u>(52 689)</u>	<u>(49 078)</u>
		<u>197 701</u>	<u>201 652</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



, fiduciaire

Musée royal de l'Ontario

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2024

(en milliers de dollars)

	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'une affectation	Fonds des immobilisations	Total 2024	Total 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Subventions					
Province de l'Ontario – subventions liées à l'exploitation	27 721	—	—	27 721	27 292
Province de l'Ontario – subventions pour la stabilisation	6 940	—	—	6 940	—
	34 661	—	—	34 661	27 292
Produits autogénérés					
Fondation du Musée royal de l'Ontario	5 937	948	156	7 041	9 351
Droits d'entrée	14 514	—	—	14 514	12 895
Événement et concession	9 350	—	—	9 350	8 306
Autres	3 685	882	—	4 567	4 397
Droits d'adhésion	2 685	—	—	2 685	2 740
Programmes et éducation	1 770	—	—	1 770	1 193
	37 941	1 830	156	39 927	38 882
Amortissement des apports de capital différés	—	—	15 268	15 268	14 018
	72 602	1 830	15 424	89 856	80 192
Charges					
Salaires et avantages	44 664	333	—	44 997	39 437
Fournitures et coût des biens vendus	6 703	213	—	6 916	6 208
Frais d'administration générale	5 667	571	156	6 394	5 463
Frais d'exposition	5 585	—	—	5 585	6 517
Services publics	3 636	—	—	3 636	3 211
Charges d'intérêts et autres charges bancaires	2 537	2	—	2 539	1 914
Commercialisation et promotions	2 395	—	—	2 395	2 565
Réparations et entretien	2 078	38	—	2 116	2 089
Téléphone, matériel et technologie de l'information	1 963	43	—	2 006	1 591
Amortissement des immobilisations	857	—	14 479	15 336	14 663
Autres charges	685	216	—	901	1 140
Objets et spécimens	—	646	—	646	789
	76 770	2 062	14 635	93 467	85 587
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(4 168)	(232)	789	(3 611)	(5 395)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée royal de l'Ontario
État de l'évolution du déficit net
 Exercice clos le 31 mars 2024
 (en milliers de dollars)

	Fonds d'exploitation	Fonds grevé d'une affectation	Fonds des immobilisations	Total 2024	Total 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	(45 509)	1 151	(4 720)	(49 078)	(43 683)
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(4 168)	(232)	789	(3 611)	(5 395)
Solde à la fin de l'exercice	(49 677)	919	(3 931)	(52 689)	(49 078)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée royal de l'Ontario
État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2024
(en milliers de dollars)

	2024	2023
Notes	\$	\$
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(3 611)	(5 395)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	15 336	14 663
Amortissement des apports de capital différés	(15 268)	(14 018)
Variation du passif au titre des avantages autres que les prestations de retraite	26	(41)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation		
Débiteurs	(370)	2 723
Frais d'exposition différés et autres actifs	339	(329)
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	(2 676)	(1 512)
Créditeurs et charges à payer	5 280	(151)
Passif au titre des régimes de retraite complémentaires	38	(79)
Apports différés	(16)	(522)
Produits différés	(605)	1 414
	(1 527)	(3 247)
Activités d'investissement en immobilisations		
Apports reçus pour des acquisitions d'immobilisations	15 187	10 378
Acquisition d'immobilisations	(8 678)	(8 823)
	6 509	1 555
Activités de financement		
Intérêts sur le passif à long terme	704	603
Remboursements de la dette à long terme	(3 432)	(100)
	(2 728)	503
Variation de la dette bancaire	2 254	(1 189)
Dette bancaire au début de l'exercice	(6 137)	(4 948)
Dette bancaire à la fin de l'exercice	(3 883)	(6 137)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province de l'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Inauguré en 1914, le Musée royal de l'Ontario met en valeur l'art, la culture et la nature du monde entier au fil des siècles. Le Musée, l'une des dix institutions culturelles les plus réputées d'Amérique du Nord, est aussi le plus important et le plus complet au Canada. Ses collections de classe mondiale réunissent 13 millions d'objets d'art et de spécimens d'histoire naturelle dans 40 galeries et salles d'exposition. Principal centre de recherche sur le terrain au pays et chef de file mondial pour ses découvertes originales, le Musée joue un rôle essentiel dans notre appréciation des arts, de la culture et de la nature.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôt. Il est ainsi en mesure de délivrer des reçus de dons à des fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus par la *Loi* pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi*. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui comprennent les normes comptables des chapitres de la série SP4200 s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public (les « normes »).

a) Comptabilisation des produits

Le Musée suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les subventions et les produits autogénérés. Les apports sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à titre de montant à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de trésorerie étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'une affectation externe sont différés et comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées. Les apports grevés d'une affectation externe pour l'achat d'un terrain sont directement portés au crédit de l'actif net. Les apports grevés d'une affectation externe pour l'achat d'autres immobilisations sont différés et amortis sur la durée de vie de l'immobilisation connexe.

Une part importante du financement du Musée prend la forme de subventions du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, ce qui le rend très dépendant de la province de l'Ontario.

Les droits d'adhésion sont différés et comptabilisés à titre de produits au cours de la période que couvrent ces droits.

Les produits tirés des droits d'entrée, des programmes du Musée et des services complémentaires sont comptabilisés comme produits lorsque les services ont été rendus ou les biens et les services, livrés.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur comptabilisation initiale. Par la suite, tous les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. De plus, la direction comptabilise aussi tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués sur la base de la juste valeur.

Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti.

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les variations de la juste valeur latentes sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation et elles ne sont transférées à l'état des résultats qu'au moment de leur réalisation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

Les coûts de transaction engagés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Tous les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation annuellement. S'il est établi qu'ils ont subi une baisse de valeur durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Les normes imposent à un organisme de classer les évaluations à la juste valeur au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux d'informations pouvant être utilisées pour déterminer la juste valeur.

- Niveau 1 — Cours non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 — Données observables ou corroborées par le marché, autres que les données de niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché pour la quasi-totalité de la durée des actifs ou des passifs.
- Niveau 3 — Données d'entrée non observables fondées sur des activités minimales ou inexistantes sur les marchés et qui revêtent une importance significative pour l'établissement de la juste valeur des actifs et des passifs.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats permettant d'échanger des flux de trésorerie qui sont calculés par l'application de certains taux, indices ou changements aux montants nominaux des contrats. Le Musée utilise à l'occasion des swaps de taux d'intérêt pour gérer les risques liés aux variations des taux d'intérêt et des contrats de change à terme pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

Aux 31 mars 2024 et 2023, le Musée ne détenait aucun instrument dérivé.

c) Frais d'exposition différés

Les frais d'exposition sont différés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public; ils sont alors passés en charges sur la durée des expositions auxquelles ils se rapportent.

d) Avantages sociaux futurs

Le Musée offre des avantages de retraite et d'autres avantages sociaux futurs à la quasi-totalité de ses retraités et salariés. Ces avantages futurs englobent un régime de retraite agréé à prestations définies et un régime de retraite complémentaire à prestations définies qui sont calculés en fonction d'une formule qui tient compte du salaire et des années de service, un régime de retraite complémentaire à cotisations définies qui est calculé en fonction de la portion du salaire qui n'est pas admissible aux termes du régime agréé, ainsi que des prestations postérieures à l'emploi pour soins de santé et soins dentaires. Les régimes de retraite complémentaires et les autres avantages futurs ne sont pas capitalisés et les prestations sont versées directement par le Musée.

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Avantages sociaux futurs (suite)

Le Musée participe au Régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie (le « Régime des CAAT »). Le Régime des CAAT est un régime multiemployeurs et conjoint dont le financement est assuré par les cotisations des membres et des employeurs participants et par les revenus de placement. Le rapport annuel du Régime des CAAT comprend de l'information sur la politique de capitalisation et sur la situation financière globale du Régime. Le Régime des CAAT a été comptabilisé à titre de régime à cotisations définies puisqu'il s'agit d'un régime multiemployeurs.

e) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galeries	20 ans
Amélioration des bâtiments	De 5 à 10 ans
Mobilier et matériel	De 3 à 10 ans
Services complémentaires	10 ans

Les services complémentaires comprennent les activités de vente au détail, les activités liées au magasin et les activités de restauration.

Les immobilisations en cours de construction comprennent les frais directs de construction et les autres coûts, y compris les intérêts capitalisés. Les charges d'intérêts sont inscrites à l'actif au cours de la période de construction. Aucun amortissement n'est comptabilisé avant que les travaux de construction soient pratiquement terminés et que les actifs soient prêts à être utilisés.

f) Conversion des devises

Les conversions des devises sont comptabilisées au cours de change à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur selon le cours de change à la date des états financiers. Les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Dans l'exercice de règlement, les profits et pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et les soldes latents sont virés de l'état des gains et pertes de réévaluation. Les ajustements n'étant pas importants, aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été inclus dans les présents états financiers.

g) Objets et spécimens

La valeur des objets et des spécimens a été exclue de l'état de la situation financière. Les objets et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts indépendants. Les coûts liés aux objets et spécimens reçus en dons et acquis sont passés en charges.

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont des provisions au titre d'obligations juridiques visant la mise hors service d'immobilisations du Musée qui font l'objet d'un usage productif ou qui ne font plus l'objet d'un usage productif.

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé lorsque, à la date de clôture :

- a) il existe une obligation légale, contractuelle ou juridique d'engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation;
- b) la transaction ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- d) il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Des passifs sont comptabilisés par le Musée pour la période au cours de laquelle surviennent des obligations légales, contractuelles ou juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations lorsque ces obligations résultent de l'acquisition, de la construction, de l'aménagement ou de l'exploitation normale des immobilisations. Les obligations sont initialement évaluées par la direction selon ses meilleures estimations des flux de trésorerie estimatifs futurs requis pour éteindre l'obligation liée à la mise hors service. En ce qui concerne les immobilisations qui font encore l'objet d'un usage productif, une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'immobilisation connexe est inscrite.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, les débiteurs, les charges à payer, ainsi que les obligations liées aux avantages du personnel futurs. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2. Placements

Les placements consistent en des titres privilégiés de niveau 1 dont la juste valeur s'élève à 24 \$ (2023 - 24 \$).

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

3. Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») a été constituée le 1^{er} juillet 1992 pour coordonner toutes les collectes de fonds dans le secteur privé entreprises au nom du Musée. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi*. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche, les acquisitions et les projets d'investissement.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers, car le Musée et la Fondation ne sont pas sous contrôle commun. Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information financière de la Fondation pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023.

	2024	2023
	\$	\$
Total de l'actif	164 578	153 063
Total du passif	5 427	2 713
	159 151	150 350
Solde des fonds		
Fonds d'exploitation	1 896	2 500
Fonds utilisable sans restriction	42 478	41 344
Fonds de dotation	114 777	106 506
	159 151	150 350

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Fondation a accordé un montant de 15 746 \$ (2023 – 14 993 \$) au Musée, comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Exploitation	6 370	6 662
Montants soumis à restrictions	948	2 086
Immobilisations (apports de capital différés)	8 428	6 245
	15 746	14 993

Les subventions d'exploitation comprennent certaines subventions reçues à des fins d'exploitation, comme les activités liées aux programmes et à l'éducation. Ces montants sont présentés dans les apports différés jusqu'à l'utilisation prévue des fonds, moment auquel les produits seront comptabilisés.

Les montants à recevoir de la Fondation ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune modalité fixe de remboursement. Ces montants comprennent le remboursement de charges d'exploitation payées au nom de la Fondation et de subventions impayées dues au Musée à la clôture de l'exercice. Le Musée fournit gratuitement de l'espace et un certain soutien administratif à la Fondation.

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

4. Avantages sociaux

Régimes de retraite

- a) Le Musée participe au Régime des CAAT, un régime de retraite multiemployeurs. Les cotisations du Musée au régime durant l'exercice ont totalisé 3 115 \$ (2023 – 3 134 \$) et sont incluses à titre de salaires et avantages dans l'état des résultats. D'après la plus récente évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2024, le Régime des CAAT présentait une surcapitalisation de 5 263 \$ (1^{er} janvier 2023 – surcapitalisation de 4 713 \$).
- b) Les régimes de retraite complémentaires ne sont pas capitalisés et les prestations sont versées directement par le Musée. De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

	2024			2023		
	Régime de retraite complémentaire		Total du régime de retraite	Régime de retraite complémentaire		Total du régime de retraite
	Prestations définies	Cotisations définies		Prestations définies	Cotisations définies	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Obligation au titre des prestations constituées	1 347	682	2 029	1 451	558	2 009
Situation de capitalisation – (déficit) du régime	(1 347)	(682)	(2 029)	(1 451)	(558)	(2 009)
Perte actuarielle nette non amortie	(342)	—	(342)	(324)	—	(324)
Situation financière – actif (passif)	(1 689)	(682)	(2 371)	(1 775)	(558)	(2 333)

La charge au titre des prestations découlant des régimes de retraite complémentaires du Musée pour l'exercice considéré se présente comme suit :

	2024			2023		
	Régime de retraite complémentaire		Total du régime de retraite	Régime de retraite complémentaire		Total du régime de retraite
	Prestations définies	Cotisations définies		Prestations définies	Cotisations définies	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	—	110	110	—	107	107
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	54	26	80	48	17	65
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	(3)	—	(3)	(100)	—	(100)
Charge au titre des avantages	51	136	187	(52)	124	72

Musée royal de l'Ontario**Notes complémentaires**

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

4. Avantages sociaux (suite)*Régimes d'avantages autres que les prestations de retraite*

Les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite comprennent des prestations postérieures à l'emploi et postérieures au départ à la retraite pour soins de santé et soins dentaires. Le passif et la charge au titre des prestations au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2024	2023
	Avantages autres que les prestations de retraite	Avantages autres que les prestations de retraite
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	5 983	7 066
Situation de capitalisation – déficit du régime	(5 983)	(7 066)
Perte actuarielle nette non amortie	(4 137)	(3 028)
Situation financière – passif	(10 120)	(10 094)

	2024	2023
	Avantages autres que les prestations de retraite	Avantages autres que les prestations de retraite
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	342	325
Charges d'intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	266	230
Amortissement des gains actuariels	(333)	(344)
Charge au titre des avantages	275	211

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

4. Avantages sociaux (suite)

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles adoptées par le Musée afin de calculer la charge découlant des régimes d'avantages sont les suivantes :

	2024		2023	
	Régime de retraite complémentaire		Régime de retraite complémentaire	
	Prestations définies	Cotisations définies	Prestations définies	Cotisations définies
Taux d'actualisation	4,40 %	s.o.	3,90 %	s.o.
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	s.o.	4,93 %	s.o.

	2024		2023	
	Avantages autres que les prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs à la retraite	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs à la retraite
Taux d'actualisation	4,40 %	4,40 %	3,90 %	3,90 %

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

4. Avantages sociaux (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

Les hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer les actifs et les passifs au titre des prestations constituées de ses régimes d'avantages sont les suivantes :

	Régime de retraite complémentaire		Régime de retraite complémentaire	
	Prestations définies	Cotisations définies	Prestations définies	Cotisations définies
Taux d'actualisation	4,30 %	s.o.	3,90 %	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Taux d'inflation à long terme	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

	2024		2023	
	Avantages autres que les prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs à la retraite	Avantages postérieurs à l'emploi	Avantages postérieurs à la retraite
Taux d'actualisation	4,40 %	4,40 %	3,90 %	3,90 %
Croissance moyenne pondérée du coût des prestations au titre des soins médicaux et dentaires	4,74 % en 2024		4,93 % en 2023	
	Diminution au fil du temps jusqu'à 4,00 % en 2040 et par la suite		Diminution au fil du temps jusqu'à 4,00 % en 2040 et par la suite	

Les autres informations sur les régimes d'avantages autres que les prestations de retraite du Musée sont les suivantes :

	2024			2023		
	Régime de retraite complémentaire		Total du régime de retraite	Régime de retraite complémentaire		Total du régime de retraite
	Prestations définies	Cotisations définies		Prestations définies	Cotisations définies	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Cotisations salariales	—	—	—	—	—	
Cotisations patronales	137	12	149	137	14	
Prestations versées	137	12	149	137	14	
Perte au cours de la période découlant de l'obligation au titre des prestations constituées	(21)	—	(21)	(75)	—	

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

4. Avantages sociaux (suite)

Hypothèses actuarielles (suite)

	2024	2023
	Avantages autres que les prestations de retraite	Avantages autres que les prestations de retraite
	\$	\$
Cotisations patronales	249	252
Prestations versées	249	252
Profit au cours de la période découlant de l'obligation au titre des prestations constituées	(1 442)	(660)

La date d'évaluation des régimes d'avantages autres que les prestations de retraite était le 31 mars 2024.

5. Immobilisations

	2024	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	931	—	931	931
Bâtiments	240 421	125 186	115 235	120 210
Galleries	94 849	74 333	20 516	24 624
Améliorations des bâtiments	89 773	46 056	43 717	42 425
Services complémentaires	5 723	5 723	—	—
Mobilier et matériel	16 833	10 576	6 257	5 124
	448 530	261 874	186 656	193 314

Les immobilisations comprenaient les immobilisations en cours de construction suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Galleries	1 174	1 138
Amélioration des bâtiments	12 674	9 010
Mobilier et matériel	—	154
	13 848	10 302

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

6. Facilités de crédit

- a) Le Musée a conclu un accord de crédit avec sa banque comme suit :
- i) Une facilité de crédit d'exploitation renouvelable à vue de 7 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel minoré de 10 points de base. Au 31 mars 2024, le solde de cette facilité était de 3 883 \$ (2023 – 6 137 \$).
 - ii) Une facilité de lettres de crédit de 2 000 \$. Au 31 mars 2024, le Musée avait des lettres de crédit en cours de 50 \$ (2023 – néant).
 - iii) Au 31 mars 2024, le Musée avait deux lettres de garantie en cours totalisant 125 \$ (2023 – 125 \$).

- b) Le 29 juin 2011, le Musée et l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») ont conclu une entente modifiée qui prévoit un calendrier de paiements révisé jusqu'au 31 mars 2027. Aux termes de l'entente, le prêt est composé de deux tranches : une à taux fixe et l'autre à taux variable. En 2017, le Musée a acquitté le solde de la tranche à taux fixe de l'emprunt.

L'emprunt impayé porte intérêt au coût de financement de un an de la province de l'Ontario, majoré de 150 points de base, ajusté chaque année. Le taux variable a été fixé à 5,96 % pour 2023-2024 (2022-2023 – 3,54 %) et à 6,3 % pour 2024-2025. Aux termes de la facilité, il n'y a pas d'exigence de paiement minimal, pourvu que la facilité soit entièrement payée d'ici le 31 mars 2027.

La juste valeur de la tranche à taux variable est comparable à la valeur comptable puisque le taux fluctue selon les taux d'intérêt du marché alors en vigueur.

L'entente de crédit comporte des clauses restrictives que le Musée doit respecter. Si celui-ci ne parvient pas à respecter ces clauses, l'OOF a le droit d'exiger le remboursement du solde. La direction est d'avis que le Musée se conforme pour l'essentiel à toutes les clauses restrictives au 31 mars 2024 et que toute non-conformité n'aurait pas d'incidence importante sur le Musée.

Pour garantir les facilités de crédit, la Fondation s'est engagée à transférer au Musée tous ses dons non grevés d'affectations dans certaines circonstances.

Le poste « Charges d'intérêts et autres charges bancaires » figurant à l'état des résultats comprend des intérêts de 1 290 \$ (2023 – 826 \$) sur la dette à long terme.

7. Apports différés

Les apports différés représentent les subventions grevées d'une affectation qui sont différées jusqu'à ce qu'elles soient utilisées aux fins prévues.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	4 640	5 162
Comptabilisés à titre de produits	(4 724)	(3 178)
Montants reçus	4 708	2 656
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 624</u>	<u>4 640</u>

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

8. Apports de capital différés

Les apports de capital différés correspondent à la fraction non amortie et aux montants non dépensés des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations. Au 31 mars 2024, les montants non dépensés des subventions de 6 164 \$ (2023 - 1 226 \$) étaient inclus dans les apports de capital différés. L'amortissement des apports de capital différés est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

	2024	2023
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	179 494	183 134
Amortissement des apports de capital différés	(15 268)	(14 018)
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	15 187	10 378
Solde à la fin de l'exercice	179 413	179 494

9. Risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs, mais il s'attend à ce que les contreparties respectent leurs obligations étant donné leur notation élevée. Il n'y a eu aucune variation importante du risque de crédit par rapport à 2023.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le Musée gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Le Musée prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Les échéances contractuelles de la dette à long terme sont indiquées à la note 6.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les fluctuations des prix du marché, comme les taux de change ou les taux d'intérêt, aient une incidence sur les résultats du Musée ou sur la valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements. L'incidence globale est toutefois négligeable en raison de la valeur de l'investissement.

i) Risque de change

Le Musée est exposé à des risques financiers découlant des fluctuations des taux de change applicables aux obligations contractuelles exigibles en devises et de la volatilité de ces taux de change.

Musée royal de l'Ontario

Notes complémentaires

31 mars 2024

(en milliers de dollars)

9. Risques financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent le Musée au risque de taux d'intérêt. L'exposition du Musée à ce risque découle de sa dette à long terme à taux d'intérêt variable.

10. Engagements

Les engagements futurs du Musée aux termes de contrats de location à long terme pour du matériel sont les suivants :

	\$
2025	61
2026	61
2027	61
2028	61
	<u>244</u>

11. Passifs à long terme

En 2021 et 2022, le Musée a reçu du gouvernement du Canada un financement au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (« SSUC »). L'Agence du revenu du Canada, qui administrait la SSUC, est en train d'évaluer l'admissibilité du Musée. En attendant l'issue de cette question, le montant total du financement reçu majoré des intérêts courus, soit 15 443 \$ (2023 - 14 739 \$), a été comptabilisé à titre de passif à long terme.

Les charges d'intérêts et autres charges bancaires de l'état des résultats comprennent un montant de 704 \$ (2023 - 603 \$) d'intérêts sur les montants à payer liés à la SSUC.

12. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Amiante

Quelques zones du Musée, qui se trouve à l'intérieur de l'édifice patrimonial, contiennent encore de l'amiante qui nécessiterait des mesures d'assainissement si des travaux de rénovation devaient y être effectués. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (la « LCPE ») régit la protection de l'environnement et de la santé humaine entourant les substances dangereuses comme l'amiante. Il existe des règlements concernant spécifiquement la manipulation de l'amiante, comme le « Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante » qui est publié en vertu de la LCPE. De plus, le Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail (Annexe 10.26.1, Section II - Substances dangereuses autres que les produits dangereux) énonce les exigences relatives aux plans de contrôle de l'exposition à l'amiante, ainsi que les exigences relatives à l'élimination de l'amiante et à la décontamination.

Le passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est estimé à 31 \$ (2023 - 31 \$).